

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SEANCE DU 02 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un le deux mars à **dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes « Albert Tramblay », sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD Maire de Vonnas.

Présents,

GIVORD Alain	CARJOT Jean François	DESMARIS Elodie
GIVORD Jean-Louis	DUCLOS Nathalie	RABUEL Claude
BERTHOUD Françoise	DUBOIS Françoise	LAURENT Michèle
TRONCY René	PERROUD Marie-Françoise	DUMARAIS Serge
MIGNOT Catherine	TRESSELT Nadine	NIZET Cécile
THIBERT Karine	YÜKSEL Ufuk	GREGOIRE Cédric
DESRAYAUD Alexandre	LEQUEUX Sébastien	TROUILLOUX Caroline
RAVOUX Christian		

Date de la convocation : le 24 Février 2021

Membres en exercice : 23

Présents : 22 Votants : 23

Absent excusé : Guy GABILLET

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Elodie DESMARIS

Ouverture de la séance à 19h00

Adoption du compte rendu du 16 Février 2021.

Adopté à l'unanimité

1- Examen et Vote du compte administratif.

Monsieur Alain GIVORD, Maire, porte à la connaissance des élus les différentes dépenses et effectue le comparatif par rapport aux sommes prévues sur le budget prévisionnel.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	555 356,70	848 920,46		81 564,57	555 356,70	930 485,03
Opérations de l'exercice	1 098 930,92	856 626,65	2 287 815,68	2 989 589,53	3 386 746,60	3 846 216,18
TOTAUX	1 654 287,62	1 705 547,11	2 287 815,68	3 071 154,10	3 942 103,30	4 776 701,21
RESULTATS DEFINITIFS		51 259,49		783 338,42	-	834 597,91
Restes à réaliser	426 817,02				426 817,02	-

Monsieur le Maire, Alain Givord, quitte la salle pour le vote du Compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LAURENT Michèle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Alain GIVORD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

2- Approbation du Compte de Gestion 2020 dressé par le Trésorier, pour le budget principal de la COMMUNE de VONNAS.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

3- Affectation des Résultats de l'exercice 2020 BUDGET PRINCIPAL

Après présentation du compte de Gestion 2020 et après contrôle par la Trésorerie Générale du compte administratif de l'exercice 2020 et du budget principal de la **commune de Vonnas,**

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **783 338.42 €** et un excédent cumulé de la section d'investissement s'élevant à **51 259.49 €**.

Après présentation du compte de Gestion 2020 visé de la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget principal de la commune de Vonnas 2021 l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à la somme de **783 338.42 €** et l'excédent cumulé de la section d'investissement s'élevant à **51 259.49 €** ainsi qu'il suit :

Compte 001 « Solde d'exécution reporté » : **51 259.49 €**

Compte 1068 « Excédents de fonctionnement » : **375 557,53 €**

Compte 002 « Résultat antérieur reporté » : **407 780.89€**

Adopté à l'unanimité

Section de fonctionnement :

Mr le Maire, Alain Givord, indique que ce résultat satisfaisant doit être pondéré et est lié à une année particulière avec la COVID et le transfert de l'assainissement avec les impacts suivants :

- *Des dépenses supplémentaires imprévues liées au covid*
- *Des recettes en régie minorées mais en contrepartie, diminution ou pas de dépenses sur certains postes car pas d'activités sur la saison ou durant le confinement tels cantine, piscine*
- *Une recette exceptionnelle de 81 564. 57€ liée au transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes*

Section d'investissement :

A noter là aussi, une recette exceptionnelle de 272 497.29€ liée au transfert de la compétence assainissement

Malgré la Covid, des travaux d'investissements conséquents ont été engagés à hauteur de 594 846 .74€.

Les opérations les plus importantes sur l'exercice écoulé :

- *Ecole : potelets à l'entrée pour sécurisation, gros travail sur l'aménagement de la cantine pour insonoriser (15000€)*

- Voirie : des travaux de l'ordre de 150 000€ (notamment aménagement rue des Bons Amis)
- Réaménagement des locaux de la mairie : fin du chantier janvier 2021(190 000€)
- Toilettes autonettoyantes (45 000€)
- Micro crèche : lancement du chantier (40 000€)

4- Examen et Vote du compte administratif Budget Annexe Camping.

Monsieur Alain GIVORD, Maire, porte à la connaissance des élus les différentes dépenses et effectue le comparatif par rapport aux sommes prévues sur le budget prévisionnel du budget Annexe Camping.

COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE CAMPING						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	332 033,15		48 465,21		380 498,36	-
Opérations de l'exercice	35 406,44	-	75 426,68	42 701,65	110 833,12	42 701,65
TOTAUX	367 439,59	-	123 891,89	42 701,65	491 331,48	42 701,65
RESULTATS DEFINITIFS	-367 439,59	0,00	-81 190,24	0,00	-448 629,83	0,00
Reste à réaliser						

Mr le Maire, Alain Givord, précise les points de cette année particulière lié à la crise sanitaire :

- ouverture retardée du camping,
- protocole renforcé,

Christian Ravoux fait remarquer que, au vu de ces chiffres, en économisant notamment sur le poste personnel, si l'on avait eu les recettes d'un exercice normal, nous serions à l'équilibre. Le Maire précise que l'on ne peut s'attacher à cette analyse et que si l'on veut être complet, nous avons fait un effort sur le tarif saisonnier de -30% ce qui représente une non recette de 8000€ environ. Mais en contrepartie, nous avons eu moins de dépenses de fonctionnement et sur une saison normale, il est nécessaire de renforcer le poste personnel, une seule personne ne pouvant assumer le fonctionnement quotidien du camping.

Monsieur le Maire, Alain Givord, quitte la salle pour le vote du Compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme LAURENT Michèle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Alain GIVORD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

5- Approbation du Compte de Gestion 2020 dressé par le Trésorier, pour le budget annexe CAMPING

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte est exact ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6- Affectation des Résultats de l'exercice 2020 BUDGET ANNEXE CAMPING

Le Conseil,

Après présentation du compte de Gestion 2020 visé par la Trésorerie Générale et du compte administratif de l'exercice 2020, du budget annexe **camping**,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à **367 439.59€** et un déficit de la section de fonctionnement s'élevant à **32 725.03 €**.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget Camping 2020 le déficit de la section d'investissement s'élevant à **367 439.59€** et le déficit de la section de fonctionnement s'élevant à **32 725.03 €** ainsi qu'il suit :

-section d'investissement budget primitif 2020

Compte 001 « Déficit antérieur reporté » : **367 439.59€**

-section de fonctionnement budget primitif 2020

Compte 002 « Déficit antérieur reporté » : **81 190.24 €**

Adopté à l'unanimité

7- Vote des taxes locales 2021

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2021.

Il propose de ne pas appliquer d'augmentation et de reconduire les taux en vigueur votés en 2020.

Compte tenu de la réforme liée à la suppression de la Taxe d'habitation résidence principale, la commune se voit transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur le territoire.

La commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (13.97%) qui viendra s'additionner au taux communal. Le panier de ressources attribué à chaque commune en compensation de la perte de la taxe d'habitation sera composé des éléments principaux suivants :

- Le montant de TFPB perçu en 2020 par le conseil départemental sur le territoire de la commune ;
 - Le montant des compensations d'exonération de TFPB versées au conseil départemental en 2020 issues du territoire de la commune ;
 - Le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB émis au profit du conseil départemental sur le territoire de la commune en 2018, 2019 et 2020
- Les taux proposés sont donc les suivants :

TAXES	Pour mémoire taux 2020	Taux 2021
Taxe Foncière (bâti) Communale	17.43 %	17.43 %
Taxe Foncière (bâti) Départementale		13 ,97%
Taxe Foncière (non bâti)	52.15 %	52.15 %

Le taux de taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à l'addition du taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021

VOTE ainsi qu'il suit les taux d'imposition 2021 :

TAXES	Pour mémoire taux 2020	Taux 2021
Taxe Foncière (bâti) Communale et Départementale	17.43 %	31.40%
Taxe Foncière (non bâti)	52.15 %	52.15 %

Adopté à l'unanimité

Informations du Maire sur les orientations budgétaires pour 2021 :

En premier lieu, il rappelle le contexte avec le souhait d'un retour à une vie normale et notamment une reprise de l'activité, de nos commerces locaux et de l'animation de notre village, la décision qui vient d'être prise de ne pas augmenter la fiscalité et les annonces de l'Etat de compenser les recettes liées à la fin de la taxe d'habitation et aux incidences liées à la COVID. Les orientations développées pour le fonctionnement : pour suivre notre vigilance des dépenses avec le renforcement de nos contrôles analytiques avec quelques points particuliers tels apurement comptable du déficit camping, prévision d'une enveloppe culture afin d'être moteur pour encourager la mise en place de concerts, expos, théâtres, soirées.

Sur le plan des recettes, on tablera sur une stabilité. Pour l'investissement, il évoque les principaux dossiers : travaux conséquents de voiries, aménagements sécuritaires de Chassin, la fin du chantier micro crèche, l'aménagement du parc de la mairie, la désimperméabilisation de la cour de l'école, la mise en place d'un chantier médiathèque, la rénovation de la verrière du Centre Saint Martin, la reprise du site internet, la création d'un film sur la commune.

2021 sera aussi une année de réflexion avec un audit pour le camping et sur l'aménagement du centre village dans le dispositif Petites Ville de demain.

Tous ces éléments auront été en commissions et constitueront les éléments du budget qui sera présenté lors du prochain Conseil Municipal

Rapporteur Claude RABUEL

8- Information SMIDOM

- Collecte des déchets verts : stabilisation des tonnes mais attention le Syndicat est un mauvais élève car 109 kilos par habitant contre 60 kilos par habitant en moyenne sur l'ensemble du SYTRAIVAL.
- Les inertes : stabilisation. Les DNR (ancienne appellation encombrants) : cette benne ne reçoit que les déchets non recyclables qui sont de mieux en mieux traités par exemple fini l'électroménager et le mobilier dans celle-ci. On peut espérer bientôt une collecte en déchèterie des fenêtres.
- Pour le bois, stabilisation mais le coût de traitement du bois a fortement augmenté.
- Pour les DEA, augmentation de 363 tonnes à 595 tonnes. 9 kilos par habitant pour le SMIDOM et 19 kilos pour le SYTRAIVAL. Prise en charge par Eco-mobilier (benne où est déposé le mobilier). Pour les cartons, apports stables.

- Pour la ferraille, on constate une augmentation de 9 %. Ce matériau rapporte un peu d'argent.
- Pour le plâtre, tonnage fluctuant selon les années. Pour les films plastiques, stabilisation.
- Pour les solvants, les peintures (Eco-DDS), 63 tonnes pris en charge par l'organisme dans un certain volume. Pas de coût pour le SMIDOM. Pour les DMS, peintures et solvants des professionnels, 121 tonnes, coût : 800 € la tonne. Déchets traités par l'entreprise CHIMIREC.
- L'amiante, depuis 2019, le SMIDOM prend en charge 4 fois dans l'année les déchets d'amiante des particuliers. 6 tonnes par collecte. Total de tonnes collectées : 18 tonnes (pas de collecte durant le premier confinement).

Ouverture déchèterie du dimanche matin :

A compter du 7 mars 2021, l'accès en déchèterie le dimanche matin sera transféré de Saint Jean sur Veyle à Vonnas aux mêmes horaires. (9h-12h)

Seules les déchèteries de Vonnas et de Francheleins seront désormais ouvertes le dimanche matin.

Chaque usager des services du SMIDOM peut accéder librement aux 4 déchèteries du territoire (Vonnas, St Jean sur Veyle, St Etienne sur Chalaronne et Francheleins) à l'aide de son badge, à l'exception de Vonnas qui dispose d'un nouveau système de lecture optique des plaques d'immatriculation. Pour un accès simplifié, l'enregistrement ou la mise à jour des véhicules est donc obligatoire auprès de nos services.

Couvre-feu :

Depuis le 1er mars, les horaires d'été s'appliquent aux déchèteries avec une fermeture à 18h. Durant toute la durée du couvre-feu en vigueur actuellement, les déchèteries fermeront à 17h45.

Prochaine séance le mardi 06 avril 2021

La séance est levée à 20h45

Fait à Vonnas le 02 mars 2021

Le Maire

Alain GIVORD

Le Secrétaire : DESMARIS Elodie

Les Conseillers Municipaux

CARJOT Jean François

GIVORD Jean-Louis

DUCLOS Nathalie

BERTHOUD Françoise

RABUEL Claude

MIGNOT Catherine

LAURENT Michèle

TRESSELT Nadine

GABILLET Guy

DUBOIS Françoise

DUMARAIS Serge

NIZET Cécile

TRONCY René

PERROUD Marie-Françoise

YUKSEL Ufuk

DESRAYAUD Alexandre

THIBERT Karine

GREGOIRE Cédric

LEQUEUX Sébastien

RAVOUX Christian

TROUILLOUX Caroline